

LUGARDE

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL N° 13

21 juin 2018



Le mot du Maire

Aujourd'hui, jour de Printemps, enfin ! après un hiver enneigé et un printemps plus que pluvieux. Espérons que le temps sera plus clément et permettra de réaliser la fenaison dans de bonnes conditions (la quantité et la qualité étant là).

Pour l'année 2018, la Municipalité a concentré ses efforts financiers sur la réfection complète des voies du Meynial à Pierrefite et aux Manicaudies, soit environ 4 kms et ce, pour un montant total d'environ 150 000 € TTC.

Le financement de cette opération se présente de la manière suivante :

- Emprunt Caisse d'Epargne : 100 000 €
- Conseil Départemental : 20 000 €
- Préfecture (en cours) : 38 000 € (maxi)

Concernant la Communauté de Communes du Pays Gentiane – au sein de laquelle Lugarde a adhéré au 1^{er} janvier 2017 – un projet d'intégration des communes de Condat, Chanterelle, Saint-Bonnet de Condat et Montboudif est à l'étude à la Préfecture du Cantal à l'échéance du 1^{er} janvier 2019 ou 2020.

Cette intégration nous permettra de réutiliser la déchetterie de Condat.

Enfin, la Municipalité a voté, à nouveau, le maintien des taux des diverses taxes et ce, toujours dans un contexte de baisse des dotations publiques.

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 12 août 2017

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- Le programme de vente de coupes de bois 2018
- La vente d'une parcelle communale de 17 m² à Nadine CUZOL
- Approbation du programme d'aménagement de la voirie du Meynial à Pierrefite et aux Manicaudies pour un montant TTC de 146 865 €
- La désaffectation d'une parcelle de 100 m² sur la Commune de Saint-Bonnet (Montagne de Lugarde) pour vente au SIAEP Lugarde-Marchastel afin d'y mettre en service un forage.

Séance du 24 février 2018

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- La souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de 100 000 € remboursable en 120 mensualités au taux de 1,15 % et ceci afin de financer le programme de voirie 2018
- Le compte administratif 2017 est voté :
 - o DF : 205 265,76 € BP 2017 : 206 164,00 €
 - o RF : 273 824,46 € BP 2017 : 250 564,00 €
 - o DI : 67 515,74 € BP 2017 : 128 047,30 €
 - o RI : 50 692,83 € BP 2017 : 49 496,83 €
- Hors virement de la section de fonctionnement*
- Affectation de l'excédent reporté : 41 307,43 €
- Le compte de gestion est approuvé
- Désaffectation d'une parcelle au Meynial d'environ 50 m² et demande d'ouverture d'une enquête publique au profit de Stéphane CHASSAGNE
- Versement d'une subvention de 400 € aux enfants de notre commune pour participer à la sortie scolaire au Zoo de Beauval au mois de mai 2018
- Augmentation des tarifs de location de la salle polyvalente : 180 € sans chauffage et 260 € avec ; location du vendredi matin au lundi matin
- Augmentation du tarif des concessions funéraires : 200 € au lieu de 152,50 € (tarif inchangé depuis plus de 20 ans) et passage aux concessions trentenaires au lieu de perpétuelles pour une superficie inchangée de 6,25 m² (2,50 m X 2,50 m)
- Avis favorable sur demande d'intégration au sein de la Communauté de Commune du Pays Gentiane des communes de Condat, Saint-Bonnet de Condat, Chanterelle et Montboudif
- Maintien du tarif de la cantine scolaire, soit 2,95 € par enfant et 3,95 € pour adulte
- Maintien des tarifs d'assainissement
- Accord sur la troisième tranche de renouvellement des lampes à vapeur de mercure (éclairage public)

Séance du 14 avril 2018

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- Le maintien des taux d'imposition des différentes taxes (pas de hausse)
 - Le budget primitif 2018 :
 - o Dépenses de Fonctionnement : 200 285 € - 2 % / BP 2017
 - o Recettes de Fonctionnement : 255 818 € + 2 % / BP 2017
- Les opérations d'investissement concernent pour l'essentiel les travaux de voirie cités plus haut



INFORMATIONS DIVERSES

Le Concours de Fleurissement est reconduit

Des prix de 100 €, 60 € et 40 € seront attribués à l'occasion des cérémonies du 11 Novembre 2018 (Centenaire de l'Armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale 14/18)

Le tri sélectif : Il convient de continuer à porter nos efforts pour augmenter ce qui peut être valorisé et réduire les autres déchets. Cependant, il reste des personnes qui ne respectent rien. C'est un enjeu collectif pour notre planète. Des poursuites pourront être diligentées par le Maire.

Par ailleurs, nous espérons pouvoir réutiliser la déchetterie de Condat dans les mois à venir

www.lugarde.fr : Le site Internet communal, conçu et enrichi au fil de l'eau par Isabelle Raynal, accueille vos annonces et vos photos ; n'hésitez pas à contacter la mairie

Vie des associations : Le Club de l'Espoir va cesser son activité sauf si « repreneur » d'ici le 31 décembre 2018. Merci aux bénévoles désireux de poursuivre l'œuvre de Dany Mandon ...

Manifestations d'été :

- Fête du Pain : samedi 4 août
- Fête patronale : du vendredi 24 août au dimanche 26 août
A noter : le vide-grenier du 3^{ème} dimanche de septembre est avancé au dimanche 26 août.
Entrée libre ; installation gratuite
- Repas du Téléthon : samedi 8 décembre



INFORMATIONS DE SANTE PUBLIQUE

La mérule : Merci d'informer la mairie de tout foyer de ce champignon qui fait de gros dégâts dans les maisons humides et généralement inhabitées. Cette information sera relayée auprès des services de l'Agence Régionales de Santé.

Le glyphosate : Plus connu sous le nom de Roundup, c'est un herbicide non sélectif et potentiellement cancérigène. Nous vous invitons à réduire, voire à abandonner l'utilisation des herbicides pour notre nature, notre planète et notre santé.

Depuis 3 ans, la Commune a abandonné l'utilisation d'herbicides notamment au cimetière où l'herbe, avec une pluviométrie abondante, pousse encore plus... mais il faut choisir.

Dès le 1^{er} juillet, un grand nettoyage du cimetière sera réalisé.

AVIS IMPORTANT

Pour tout problème d'eau, il convient de contacter directement :

- les secrétariats de mairie de Lugarde et Marchastel aux horaires d'ouverture
- Baptiste EMORINE, Président du SIAEP Lugarde Marchastel au 06.78.89.84.70
- Marcel CREGUT, Vice-Président du SIAEP Lugarde Marchastel au 06.99.19.24.89
- Stéphane CHASSAGNE, au 06.83.64.21.53

Sur ces suggestions, nous vous souhaitons un excellent été

A bientôt pour le prochain numéro de 2019